

3. L'inclusion, dans les crédits de notre ministère, d'un poste destiné à défrayer le coût d'une enquête sur la pollution de l'air déroge à la pratique susmentionnée. D'après les instructions, le gouvernement fournira le personnel nécessaire pour conduire l'enquête prévue. Généralement, le ministère intéressé est en mesure de fournir ce personnel. Dans le présent cas, les services de M. Katz, membre de la Commission des recherches pour la défense, et de M. Menzies, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ont été retenus, mais il a été impossible de trouver d'autre personnel qualifié pour le travail sur place. Par conséquent, plusieurs emplois temporaires ont été créés au sein de la Commission mixte internationale, avec l'autorisation de la Commission du Service civil. Le montant des crédits de notre ministère, destinés à ce projet, couvre donc surtout les traitements, le loyer des bureaux, les frais de déplacement, et autres dépenses diverses occasionnées par l'emploi de ces employés temporaires de la Commission mixte internationale. Voilà pourquoi notre ministère demande encore les fonds nécessaires à cette fin.

M. BATER: Le projet d'écluses dans le Sud de la Saskatchewan rentre-t-il dans ce poste ?

Le TÉMOIN: Non. Il s'agit là d'un projet domestique, et non d'un projet international.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté ?

Adopté.

Poste 108, "Quote-part du Canada dans une enquête sur la pollution de l'air dans le voisinage de Détroit et de Windsor, \$40,000". Ce poste est-il adopté ?

M. MACKENZIE: Pourquoi ce crédit a-t-il été porté de \$26,983 à \$40,000 ?

M. LESAGE: Le crédit principal était de \$26,983, mais il a été augmenté d'un crédit supplémentaire que vous trouverez au chapitre des crédits supplémentaires.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté ?

Adopté.

Poste 109, "Quote-part du Canada dans les dépenses relatives à la question de la rivière Saint-Jean". Ce poste est-il adopté ?

M. HIGGINS: Ce poste est nouveau.

Le TÉMOIN: En effet. Le Comité désire-t-il que je lui donne des explications ?

M. STICK: Oui.

M. HIGGINS: Les États-Unis paient-ils un montant quelconque à l'égard de ces travaux ?

Le TÉMOIN: Une somme équivalente sera dépensée de l'autre côté de la frontière. Ne songez pas au projet de Passamaquoddy, monsieur Higgins ?

M. HIGGINS: C'est vrai.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté ?

Adopté.

Poste 110, "Quote-part du Canada dans les dépenses relatives à la question des chutes Niagara". Ce poste est-il adopté ?

M. FRASER: M. Heeney pourrait peut-être nous dire de quoi il s'agit.

Le TÉMOIN: Ce crédit est destiné à fournir le montant requis pour acquitter la quote-part du Canada dans les travaux destinés à rehausser la beauté des chutes Niagara et à les empêcher de se détériorer. Le crédit total s'établit à \$50,000, et la dépense sera répartie comme suit: levés, \$20,000; essais sur modèle, \$25,000; autres dépenses, \$5,000.